



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU MERCREDI 27 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, vingt-sept mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le vingt mai, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Didier BOURG(Adjoint), Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Nicolas BLATGÉ, Sylvain MASSIÉ, Flavie PIRON, Allison PLAS, Claire ASTOR.

Absents excusés : Christine GORGUES ROIG, Frédéric ORGUEIL (pouvoir à Nathalie CALMELS)

Secrétaire de séance : Flavie PIRON.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	9	1	10

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,
Compte-tenu de son affichage sur le site de la mairie
le :
Et de sa transmission en Préfecture le :

N°2026-06-11

7.1.1

Acquisition d'un écran de projection mural

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'améliorer les conditions de projection lors des réunions, présentations et manifestations organisées à la mairie.

Il est proposé d'installer dans la salle de réunion de la mairie un écran de projection mural fixe, permettant un usage plus pratique et permanent de cet équipement.

Cette acquisition permettra également de conserver l'écran de projection mobile actuellement utilisé. Celui-ci pourra être mis à disposition des associations communales, notamment pour les activités et manifestations organisées dans la salle d'activités.

Un devis a été présenté pour l'acquisition d'un écran de projection mural manuel Oray 2000 de dimensions 180 x 180 cm pour un montant de 109,21 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition d'un écran de projection mural destiné à la mairie
- **ACCEPTE** le devis pour un écran de projection mural manuel ORAY 2000 (180 x 180 cm) pour un montant de 109,21 € HT soit 131,05 € TTC
- **DÉCIDE** de conserver l'écran mobile existant afin qu'il puisse être prêté aux associations communales, notamment pour les activités organisées dans la salle d'activité

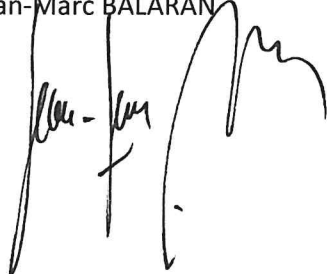
Résultat du vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 27 mai 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Marc BALARAN



Le Secrétaire de séance

Flavie PIRON

